

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - EGALITE - FRATERNITÉ

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 JUIN 2020**

Date de convocation : 15 juin 2020

Date d'affichage : 16 juin 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juin à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame le Maire,

Étaient Présents : Patrick de LUCA, *Maire*, Rose-Marie MAUNY, Isabelle BAETE, José ELEUTERIO, *Adjoint*, Isabelle BITLLER, Fernand GEORGES, Béatrice WEBER, Pascal RAPILLIARD, Audrey KOSCIANSKI, Frédéric JAMET, Jean-François PEYRONEL, Muriel LE DORVEN, Yves BARRAY, **Conseillers**.

Représentés : Olivier LEJEUNE pouvoir à Rose-Marie MAUNY
Christine SERDET pouvoir à José ELEUTERIO

Nombre de Conseillers : 15 en exercice 13 présents 15 votants

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire ; Isabelle BAETE est désignée pour remplir cette fonction.

COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL – EXERCICE 2019

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de la commune établi par Monsieur le Trésorier Principal d'Étampes Collectivités pour l'année 2019,

Considérant que le compte de gestion 2019 correspond au compte administratif 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE le compte de gestion 2019 arrêté par le trésorier principal d'Étampes Collectivités.

COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2019

Monsieur le Maire-adjoint aux finances, présente le compte administratif de la commune, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2019, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Recettes : 656 475,91 €

Dépenses : 558 961,97 €

Résultat exercice : 97 513,94 €

.../...

Investissement :

Recettes :	282 688,60 €
Dépenses :	194 996,25 €
Résultat de l'exercice :	87 692,35 €

MONSIEUR LE MAIRE QUITTE LA SEANCE ET PREND PAS PART AU VOTE,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE le compte administratif 2019.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET COMMUNAL 2019

Vu les résultats de clôture du compte administratif 2019, suivants :

Fonctionnement :

Résultat clôture 2018 :	200 526,20 €
Recettes :	656 475,91 €
Dépenses :	558 961,97 €
Résultat exercice 2019 :	97 513,94 €
Résultat clôture 2019 :	168 001,49 €

Investissement :

Résultat clôture 2018 :	- 45 038,65 €
Recettes :	282 688,60 €
Dépenses :	194 996,25 €
Résultat exercice 2019 :	82 692,35 €
Résultat clôture 2019 :	42 653,70 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

- 96 334,20 €** au compte **R002** (résultat de fonctionnement reporté)
- 42 653,70 €** au compte **R001** (résultat d'investissement reporté)
- 71 667,29 €** au compte **1068** (excédent capitalisé).

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux d'imposition de 2019 en 2020, à savoir :

Taxe foncière (bâti) :	14,06 %
Taxe foncière (non bâti) :	42,29 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020, comme suit :

Taxes locales	Bases imposition 2020	Taux pour 2020	Produit attendu en 2020
Taxe foncière (bâti)	990 391	14,06 %	141 022
Taxe foncière (non bâti)	22 039	42,29 %	9 642
TOTAL			150 664

BUDGET COMMUNAL 2020

Monsieur le Maire adjoint aux finances, présente le Budget communal - Exercice 2020 :

Section fonctionnement :

Dépenses : 662 530,20 €

Recettes : 662 530,20 €

Section investissement :

Dépenses : 421 741,39 €

Recettes : 421 741,39 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL, **à l'unanimité**,

ADOPTE le Budget Primitif 2020 de la commune.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE REVISION DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de désigner les membres de la commission de contrôle pour les prochaines révisions des listes électorales,

Vu la circulaire NOR INTA 1830120J relative à la tenue des listes électorales,

Vu les articles R.7, R.8 et R.10 du code électoral,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉSIGNE pour siéger au sein de la commission de contrôle de révision des listes électorales :

Membres titulaires :

- Jean-François PEYRONEL
- Yves BARRAY
- Isabelle BITLLER
- Béatrice WEBER
- Muriel LE DORVEN

Membres suppléants :

- Fernand GEORGES
- Audrey KOSCIANSKI

Fait à Chamarande, le 29 juin 2020

Le Maire,

Patrick de LUCA

